

**COMMUNE  
DE  
BOOTZHEIM**

- 67390 MARCKOLSHEIM -



**ARRETE MUNICIPAL**

*INSTAURANT UN SENS UNIQUE  
DE CIRCULATION RUE DE L'ETANG*

Le Maire de Bootzheim,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Voirie Routière ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**VU** le Code Pénal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'autorité communale de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** un sens unique de circulation est instauré rue de l'Etang, depuis la rue de la Forêt, sur le tronçon allant du n° 25 au n° 4 de la rue de l'Etang, et dans ce sens.

La circulation des cyclistes est autorisée dans les deux sens sur le tronçon à sens unique.

**Article 2 :** la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge de la commune de Bootzheim.

**Article 3 :** les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 6 :** le présent arrêté sera affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Bootzheim

**Article 7 :** conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de notification ou de publication.

**Article 8 :** une copie du présent arrêté sera adressée, pour information ou exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Mme la Sous-Préfète de Sélestat Erstein ;
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim ;



Fait à BOOTZHEIM, le 10 octobre 2022

Le Maire,  
Clément ROHMER

Accusé de réception en préfecture  
087-216700567-20221010-SENSUNIQUEETANG-AR  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022